

RG 43
Lieu-dit Le Fieu
43 190 TENCE



**DEMANDE D'AUTORISATION D'EXPLOITER DES INSTALLATIONS
CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT**

**PIECE JOINTE N°46
PRESENTATION DU PROJET**

SOMMAIRE

1. <u>PRESENTATION DE L'ENTREPRISE</u>	- 3 -
1.1. <u>ASPECT ADMINISTRATIF</u>	- 3 -
1.2. <u>CREATION DE L'ENTREPRISE</u>	- 3 -
1.3. <u>CONTEXTE DE LA DEMANDE D'AUTORISATION D'EXPLOITER</u>	- 3 -
2. <u>IMPLANTATION DE L'ENTREPRISE</u>	- 4 -
2.1. <u>LOCALISATION DE L'ENTREPRISE</u>	- 4 -
2.2. <u>ACCES ET CIRCULATION</u>	- 4 -
2.3. <u>SURFACE DU TERRAIN</u>	- 4 -
2.4. <u>DESCRIPTION DU SITE</u>	- 4 -
3. <u>ACTIVITES DE L'ENTREPRISE</u>	- 7 -
3.1. <u>RESSOURCES HUMAINES</u>	- 7 -
3.2. <u>ACTIVITE COMMERCIALE</u>	- 7 -
3.2.1. <u>Les produits et services</u>	- 7 -
3.2.2. <u>Le process existant</u>	- 7 -
4. <u>STOCKAGE</u>	- 12 -
4.1. <u>LES MATIERES PREMIERES</u>	- 12 -
4.2. <u>LES PRODUITS FINIS ET MATERIAUX DE CONDITIONNEMENT</u>	- 12 -
4.3. <u>SYNTHESE DES MATIERES ET MATERIAUX STOCKES</u>	- 13 -
5. <u>STRUCTURES ET PROCEDES UTILITAIRES</u>	- 14 -
5.1. <u>ALIMENTATION ELECTRIQUE</u>	- 14 -
5.2. <u>ACCUMULATEURS</u>	- 14 -
5.3. <u>GAZ</u>	- 14 -
5.4. <u>AUTRES PRODUITS DANGEREUX OU POLLUANTS</u>	- 15 -
5.5. <u>CHAUFFAGE DES LOCAUX</u>	- 15 -
5.6. <u>AIR COMPRIME</u>	- 15 -
5.7. <u>SYSTEMES DE REFROIDISSEMENT</u>	- 16 -
5.8. <u>RECUPERATION DES EAUX DE PLUIE</u>	- 16 -
5.9. <u>FORAGE</u>	- 16 -
6. <u>SITUATION VIS-A-VIS DE LA REGLEMENTATION DES INSTALLATIONS CLASSEES</u>	- 17 -
6.1. <u>SITUATION ADMINISTRATIVE ACTUELLE</u>	- 17 -
6.2. <u>SITUATION ICPE DU PROJET</u>	- 18 -
6.2.1. <u>Détail des rubriques</u>	- 18 -
6.2.2. <u>Rayon d'affichage réglementaire</u>	- 21 -
7. <u>SITUATION VIS-A-VIS DE LA REGLEMENTATION EAU</u>	- 22 -



1. Présentation de l'entreprise

1.1. Aspect administratif

La société RG43 est une Société par Actions Simplifiée (SAS) créée le 25 juillet 2018, de code APE 38.11.Z (collecte des déchets non dangereux).

La holding RG GROUP, elle-même présidée par Éric PREYNAT, est présidente de la société RG 43 depuis le 8 février 2020.

1.2. Création de l'entreprise

La société RG43 a été créée dans le but de reprendre l'activité de la société RENON, spécialisée dans la collecte et la valorisation des déchets plastiques sur deux sites à Lapte et Tence, en dépôt de bilan. La reprise par RG43 de l'activité de la société RENON, à Tence, le 28 juillet 2018, a permis de maintenir l'emploi des 22 salariés du site.

Une déclaration de changement d'exploitant a été réalisée. La société RG43 bénéficie ainsi de l'autorisation d'exploiter de la société RENON, délivrée par arrêté N°DIPPAL-B3/2015-039 le 7 avril 2015.

1.3. Contexte de la demande d'autorisation d'exploiter

Le projet ne prévoit pas d'augmentation des capacités de production actuellement autorisées. Les volumes d'activité et de stockage réalisés et prévus sont égaux ou inférieurs à ceux autorisés pour la société RENON.

Le projet prévoit par contre l'exploitation de deux nouvelles lignes de production, permettant le lavage des déchets puis leur transformation en granules réutilisables par les entreprises du secteur de la plasturgie.

Ces installations sont des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement soumises à autorisation d'exploiter.

En outre, le bâtiment dédié à ces lignes de production nécessite d'être agrandi.

Le projet de nouvelles lignes de production est une modification substantielle d'une AIOT (Activité, Installation, Ouvrage ou Travaux) existante.

L'exploitation de ces installations nécessite au préalable le dépôt en préfecture d'une nouvelle demande d'autorisation d'exploiter.

C'est l'objet du présent dossier.

La demande intègre toutes les installations du site, y compris les installations existantes actuellement exploitées.

2. Implantation de l'entreprise

2.1. Localisation de l'entreprise

- 4 -

La société RG43 est située sur la Zone d'Activités du Fieu, sur la commune de Tence (43190), en Haute-Loire.

↳ Un plan de situation figure en PJ n°1.

Le site occupe les parcelles cadastrales N° 128 et 129 de la section AZ de la commune de Tence. Les coordonnées topographiques du site selon le quadrillage LAMBERT zone II étendu sont les suivantes :

$$\begin{aligned}x &= 754\ 150\ \text{m} \\y &= 2\ 015\ 350\ \text{m}\end{aligned}$$

La société RENON a exploité le site d'avril 2015 à juillet 2018. Avant cela, le site était exploité par les Établissements FIMA Bois. Cette entreprise était spécialisée dans la fabrication de menuiseries en bois (travail du bois, traitement par autoclave, peinture, etc.).

2.2. Accès et circulation

L'accès à la Z.A. Le Fieu se fait par la RD N°500 puis par le chemin de Tence à Salettes. Le site possède deux accès : l'un au Sud, l'autre au Nord.

↳ Cf. plans en PJ n°1, 2 et 48.

2.3. Surface du terrain

Le site a une superficie de 21 370 m² (données www.cadastre.gouv.fr).

2.4. Description du site

Le site est composé de deux bâtiments, d'une surface couverte totale de 9 290 m² (dont 200 m² de bureaux sur pilotis).

Bâtiment principal :

Le premier bâtiment, d'une surface de 7 405 m², est utilisé pour le stockage des déchets, la production et l'expédition des produits finis.

Ce bâtiment est composé :

- D'un atelier de déchiquetage des matières plastiques, dans la partie nord du bâtiment,
- D'un atelier d'extrusion, dans la partie centrale, comportant également une zone de stockage des déchets plastiques en attente de transformation,
- D'une zone de stockage et expédition des produits finis, dans la partie plus au sud,

RG 43

Lieu-dit Le Fieu

43 190 TENCE



- De deux zones de stockage des déchets à recycler, au sud du bâtiment,
- D'un atelier de maintenance, dans la partie ouest du bâtiment,
- De locaux annexes (bureaux, locaux sociaux, etc.), le long de l'atelier d'extrusion, côté est du bâtiment,
- D'un petit local béton, situé au pied du talus de la parcelle 129, utilisé pour le stockage des produits dangereux ou polluants (huiles, Ad Blue),
- D'un auvent à l'extrême sud du bâtiment, correspondant à l'ancien séchoir des Ets FIMA Bois, utilisé comme remise pour les machines de production non utilisées.

- 5 -

Les deux silos maçonnés intégrés au bâtiment côté ouest, vides, seront conservés mais ne seront pas utilisés.

De même pour le local de l'ancienne chaudière des Ets FIMA Bois, qui n'est plus fonctionnelle, qui sera conservé sans remise en état. Ce local est clos et ne sera pas utilisé.

Les réserves d'eau de l'ancien système de sprinklage, aujourd'hui inutilisable, sont utilisées pour la récupération des eaux de pluie de toiture (cuve de 450 m³).

Second bâtiment :

Le second bâtiment a une surface au sol de 1 885 m². Il se compose :

- d'un local principal de 1650 m² environ, actuellement utilisé pour le stockage des déchets plastiques (matières premières) sous forme de balles, et qui sera utilisé pour installer les deux nouvelles lignes de production avec lavage,
- d'un petit local d'une centaine de m², utilisé comme magasin de pièces,
- et d'un petit auvent d'une centaine de m², actuellement utilisé pour le stockage de déchets plastiques.

Un agrandissement de ce bâtiment de 525 m² est prévu pour permettre l'implantation des lignes de production prévues. La surface totale du bâtiment sera ainsi portée à 2 410 m².

Les bennes contenant les déchets en vrac sont entreposées sur les aires extérieures situées au nord-est du site.

Il est prévu d'implanter un pont bascule à l'extérieur, pour le pesage des matières en transit, et 4 petits silos de 30 m³ pour le stockage des granules fabriquées avec les deux nouvelles lignes de production.

Une cuve enterrée de récupération des eaux de pluie sera également installée, à l'extérieur. L'eau de pluie sera utilisée pour les appoints en eau de l'installation de lavage, en circuit fermé.

Aires extérieures :

Une zone de stationnement pour les employés et les visiteurs est située au niveau des bureaux.

Les groupes de refroidissement sont installés à l'extérieur, au niveau de l'atelier de maintenance.

Il est prévu de réaliser un forage, d'une profondeur de 80 mètres, permettant d'utiliser les eaux souterraines comme eau d'appoint pour les installations de lavage projetées. Les eaux prélevées viendront en complément des eaux de pluie récupérées, et uniquement si besoin. Le volume prélevé sera très inférieur à 10 000 m³/an.

☞ Cf. plan du site en PJ n°48.

2.5. Architecture des bâtiments

Bâtiment principal :

L'ensemble du bâtiment est de structure métallique, avec murs en bardage double peau. Certains soubassements de murs et certaines cloisons sont cependant en moellons.

La couverture des ateliers est en fibrociment amianté isolé avec de la laine de roche, sans désenfumage. La couverture du local de stockage des déchets, au sud du bâtiment, est en bardage acier isolé, sans désenfumage.

L'ensemble de la couverture amiantée du bâtiment sera remplacée au printemps par du panneau sandwich isolé avec de la laine de roche. Des exutoires de désenfumage sont également prévus, représentant 2% de la couverture.

La partie nord du site (atelier de déchiquetage et parcelle 129 jusqu'au talus) est d'environ 4 mètres plus basse que le reste du site. Cette particularité topographique permet que les hauteurs sous ferme des ateliers de déchiquetage et d'extrusion soient différentes avec cependant des fermes continues en toiture :

- Atelier de déchiquetage : hauteur d'environ 11 m au faîtage.
- Atelier d'extrusion et stockage : hauteur d'environ 7 m au faîtage.

Le bâtiment ne dispose pas de murs coupe-feu mais est entièrement placé sous vidéosurveillance avec report des images sur les téléphones portables des dirigeants. Certaines zones du bâtiment (local pompes, local déchets biosourcés, et local de stockage des autres déchets) sont également équipées d'une détection incendie (DAI) avec report d'alarme sur les téléphones portables des dirigeants.

Bâtiment des nouvelles lignes de production :

Le bâtiment est de structure métallique, avec murs en bardage simple peau et soubassements en moellons (excepté la face sud du bâtiment, en bardage simple peau sans soubassement).

La couverture est en fibrociment sans amiante. Le bâtiment ne dispose pas de désenfumage. Le bâtiment a une hauteur de 10 mètres environ.

Deux grands portails de part et d'autre du bâtiment permettent l'accès au dépôt.

L'agrandissement prévu augmentera la surface du bâtiment de 525 m², sans modifier la structure du bâtiment existant.

3. Activités de l'entreprise

3.1. Ressources Humaines



La société RG43 emploie actuellement 24 personnes, réparties de la façon suivante :

- Secrétariat / gestion / comptabilité : 3 personnes
- Production : 18 personnes
- Chauffeurs : 3 personnes

La production fonctionne en continu 7 jours sur 7, en trois postes la semaine et deux postes le week-end.

La société est fermée 3 semaines l'été et 1 semaine à Noël.

Le développement de l'activité engendrera l'embauche d'une vingtaine de personnes supplémentaires (1 administratif, le reste en production).

3.2. Activité commerciale

3.2.1. Les produits et services

La société RG43 est spécialisée dans le recyclage des déchets plastiques. Les déchets sont achetés aux entreprises concernées, puis la société RG43 les utilise pour la fabrication de mandrins et de granules qui sont revendus.

La société RG43 développe également une activité de location de bennes et de compacteurs à déchets.

3.2.2. Le process existant

Les déchets sont collectés sous forme de balles de déchets compactés, de déchets non compactés ou de bobines de films plastiques.

Les matières récupérées sont essentiellement du polyéthylène basse densité et des matières biosourcées.

Les matières plastiques réceptionnées sont entreposées :

- Sur les aires extérieures, en bennes (600 m³)
- Dans le bâtiment principal (700 m³)
- Dans le bâtiment des futures lignes de lavage (200 m³)

La manutention sur le site est assurée par les engins suivants :

- 5 chariots élévateurs à gaz
- 1 nacelle électrique
- transpalettes mécaniques

Le projet engendrera l'acquisition de 2 chariots supplémentaires à gaz.

RG 43

Lieu-dit Le Fieu

43 190 TENCE

La préparation des déchets avant recyclage est réalisée à l'aide de quatre déchiqueteurs, dont trois avec guillotine. Les guillottes permettent d'ouvrir les bobines de films à recycler afin de retirer le mandrin carton central.

Les déchets sont déchiquetés, puis transformés en granules sur les 4 lignes d'extrusion de granules. L'étape d'extrusion consiste à chauffer la matière, la mettre sous forme de granules, puis à refroidir le produit fini.

La matière est chauffée à une température d'environ 200°C. Le corps de chauffe est constitué de colliers céramiques à alimentation électrique.

Les machines de déchiquetage et d'extrusion sont placées sous un système de ventilation motorisée (extracteur d'air). Les poussières sont récupérées par un cyclone avec sac filtrant. Les extrudeuses sont équipées de systèmes permettant de récupérer et de condenser les vapeurs et l'humidité (soit « Air Flush Module » de la marque EREMA, soit bac écologique).

Le refroidissement des granules est réalisé par circulation d'eau froide directement sur les produits finis (circuit fermé). L'eau utilisée pour le refroidissement des granules provient d'un bac situé en bout de l'atelier de maintenance, contre l'atelier d'extrusion du bâtiment principal. L'eau fait l'objet d'une filtration mécanique avant d'être réinjectée dans le circuit.

Une partie des granules recyclées est utilisée sur la ligne d'extrusion de mandrins.

3.2.3. Projet de procédé avec lavage des déchets :

Le projet prévoit deux lignes de production avec lavage amont, d'une capacité de 1 tonne par heure chacune.

Le procédé mis en œuvre permet le lavage des déchets par voie mécanique, sans utilisation de produits chimiques de lavage. C'est l'utilisation d'un jet d'eau turbulent qui lave les déchets, par friction. Le procédé permet d'obtenir des plastiques recyclés quasiment de la même qualité que des plastiques neufs.

Les nouvelles lignes de production seront équipées chacune d'un déchiqueteur pour la préparation des déchets.

Les étapes du procédé :

La ligne de production se composera des éléments suivants (schémas ci-dessous) :

Value Separating Box :

Le matériau pré-déchiqueté est séparé via un réservoir de séparation par flottaison/écoulement et pré-lavé via un HydroCleaner.

Le séparateur permet d'éliminer les pierres et métaux éventuellement présents dans les déchets et susceptibles d'endommager la ligne de production. Il permet également de séparer les polyoléfinés des autres matières plastiques.

L'Hydrocleaner permet d'enlever la majorité des impuretés présentes sur les déchets.

L'eau de process est récupérée et dirigée vers l'unité de traitement de l'eau.

Turbo Washing Box :

Les déchets pré-déchiquetés et pré-lavés sont réduits à une granulométrie de 25 mm. Ils sont ensuite nettoyés dans l'HydroCleaner, qui élimine la grande majorité des étiquettes et adhésifs présents sur les déchets.

L'eau est séparée des déchets par centrifugation, et dirigée vers l'unité de traitement de l'eau.

Hybrid Drying Box :

Le matériau humide est séché mécaniquement puis par insufflation d'air chaud, ce qui réduit d'avantage l'humidité.

RG 43

Lieu-dit Le Fieu

43 190 TENCE

Flake Buffer Box :

Le plastique broyé, nettoyé et séché est dirigé vers un silo de stockage tampon. Le silo permet de découpler le process de lavage du process d'extrusion.

Water Treatment Box :

L'eau de lavage circule en circuit fermé et se charge donc progressivement en matières indésirables. Pour permettre sa réintroduction en entrée de process, elle est épurée par le Water Treatment Box. La capacité du système est de 75 m³ / h.

L'eau de lavage souillée est ainsi filtrée puis épurée de toutes matières en suspension en une flottation en deux étapes.

Le traitement de l'eau par flottation nécessite les produits suivants :

Agents de traitement	Consommation par tonne de déchets lavés	Stockage prévu sur site
Agent flocculant	10,7 Litres	17 m ³
Polymère n°1	1,6 kg	1 tonne
Polymère n°2	1,3 kg	1 tonne
Soude caustique 50%	1,3 Litre	1 m ³

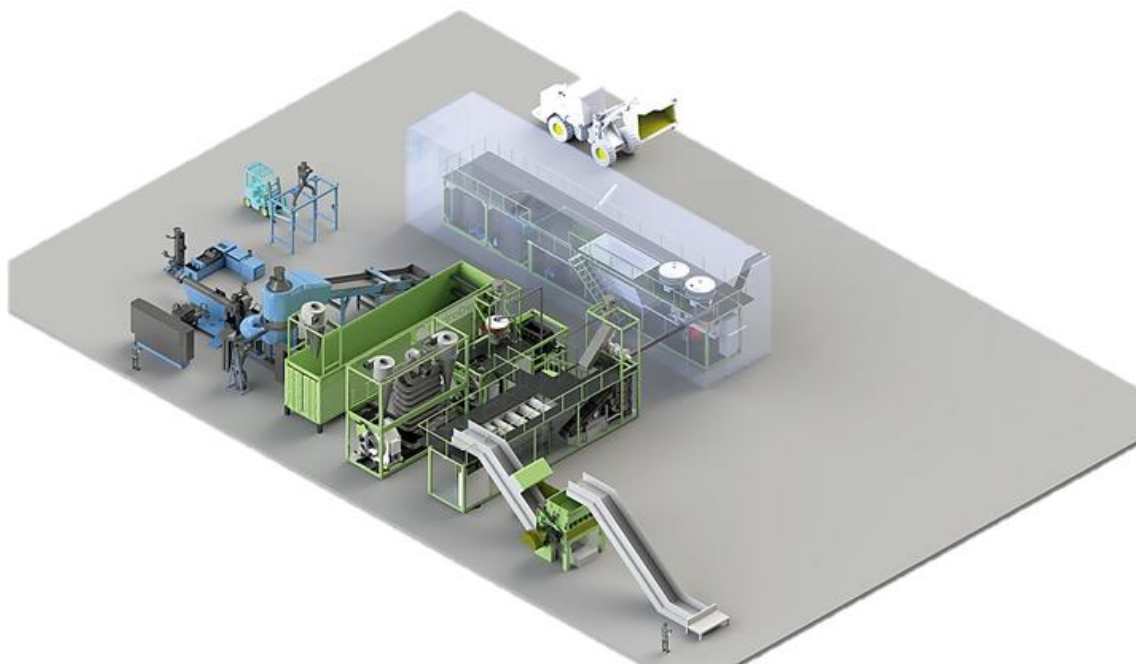
L'eau épurée est dirigée vers un réservoir, et sera réinjectée en entrée de process.

Les boues d'épuration sont dirigées vers un second réservoir.

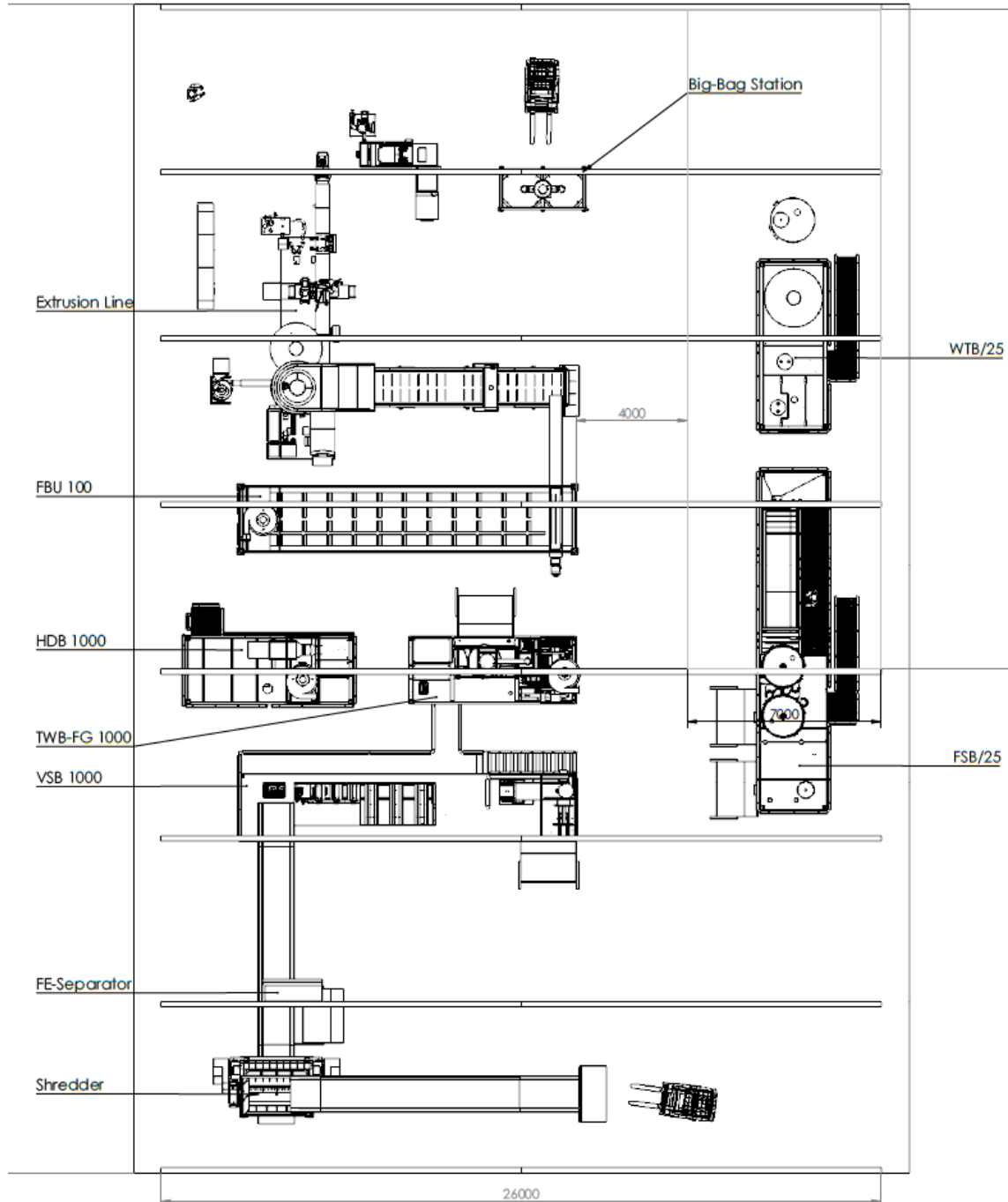
Sludge treatment :

Les boues produites pendant le procédé de traitement de l'eau sont pressées et compactées à 30%.

Vue d'ensemble du procédé :



Vue du dessus :



Les extrudeuses des deux nouvelles lignes seront équipées de systèmes permettant de récupérer et de condenser les vapeurs et l'humidité (« Air Flush Module » de la marque EREMA).
Après réalisation du projet, le site sera équipé de six lignes de fabrication de granules (4 existantes et 2 projetées), et d'une ligne de fabrication de mandrins.

RG 43

Lieu-dit Le Fieu
43 190 TENCE



3.3. Déclarations des activités déchets

La société RG43 est équipée de sa propre flotte de véhicules, utilisée pour l'approvisionnement des déchets (réalisée à 70% par RG43 elle-même), ainsi que pour la pose de bennes chez les clients. Les activités de transport par route de déchets non dangereux et de négoce ou de courtage de déchets ont été déclarées auprès de la Direction des Politiques Publiques et de l'Administration Locale.

-11-

↪ Cf. récépissés en PJ n°46-1.

4. Stockage

4.1. Les matières premières

Les matières premières réceptionnées par la société RG43 pour être recyclées seront des déchets de :

- Polyéthylène (PE)
- Matières biosourcées

Les matières plastiques réceptionnées sont entreposées :

- Sur les aires extérieures, en bennes (600 m³)
- Dans le bâtiment principal (700 m³)
- Dans le bâtiment des futures lignes de lavage (200 m³)

↪ La répartition des stockages figure sur le plan en PJ n°48.

La quantité totale de déchets plastiques susceptibles d'être stockée sur le site sera de 1 500 m³.

4.2. Les produits finis et matériaux de conditionnement

Les produits finis fabriqués sont les granules recyclées et les mandrins extrudés.

Les produits finis issus des installations existantes sont stockés dans la zone d'expédition. Il en sera de même pour une partie des granules fabriquées sur les nouvelles lignes. Au total 1 000 m³ de granules pourront être stockés dans cette zone, en big-bags.

Le reste sera conditionné dans 4 silos de 30 m³ à créer.

La quantité totale maximale de granules stockées sur le site sera de 1 120 m³.

Les mandrins (50 m³ maximum) sont conditionnées sur palettes filmées, et stockés dans la zone d'expédition.

D'autres matériaux sont nécessaires au conditionnement des produits finis :

- Les big-bags vides : maximum 5 m³
- Les palettes en bois : maximum 40 m³
- Les palettes en plastiques : maximum 10 m³
- Les films étirables de palettisation : maximum 20 m³

Les big-bags vides, le film étirable et les palettes plastiques sont stockés dans la zone d'expédition. Les palettes bois sont stockées à l'extérieur, au sud du site.

4.3. Synthèse des matières et matériaux stockés

Nature des matières/matériaux stockés	Type de conditionnement	Localisation des stockages	Capacité de stockage
Rubrique 2714 : Installation de transit, regroupement ou tri de déchets non dangereux de papiers/cartons, plastiques, caoutchouc, textiles			
Balles de matières plastiques, bobines, etc.	Vrac ou balles	Bâtiment principal	700 m ³
		Bâtiment des lignes de lavage	200 m ³
Déchets plastiques en bennes	Bennes	Extérieur	600 m ³
<i>Total rubrique 2714 : 1 500 m³</i>			
Rubrique 2662 : Stockage de polymères			
Granules recyclées	Big-bags	Zone d'expédition	1 000 m ³
Granules recyclées	Silos	4 silos de 30 m ³ à créer	120 m ³
<i>Total rubrique 2662 : 1 120 m³</i>			
Rubrique 2663 : Stockage de produits dont 50% au moins de la masse totale unitaire est composée de polymères			
Mandrins plastiques	Sur palettes	Zone d'expédition	50 m ³
Big-bags (vides)	Sur palettes	Zone d'expédition	5 m ³
Film étirable	Bobines	Zone d'expédition	20 m ³
Palettes plastiques	En piles	Zone d'expédition	10 m ³
<i>Total rubrique 2663 : 85 m³</i>			
Rubrique 1532 : Dépôt de bois sec ou matériaux combustibles analogues			
Palettes bois	En piles	A l'extérieur, proche de l'auvent	40 m ³
<i>Total rubrique 1532 : 40 m³</i>			

5. Structures et procédés utilitaires

5.1. Alimentation électrique

-14-

Le site est alimenté en électricité par un transformateur EdF situé dans un local préfabriqué à l'entrée nord du site.

La tension fournie est transformée par :

- un transformateur situé au niveau supérieur de l'accès à l'atelier de déchiquetage, dans un local préfabriqué. Ce transformateur à huile, d'une puissance de 1 250 kVA, date de 2004 et ne contient donc pas de PCB.
- Un second transformateur situé dans un local préfabriqué, en bout de l'atelier de maintenance. Ce transformateur à huile, d'une puissance de 1 600 kVA, date de 2015 et ne contient pas de PCB.

La société RG43 consommera au maximum 1 GWh par mois une fois les deux nouvelles lignes de production installées.

L'électricité est utilisée pour l'alimentation de toutes les machines, le chauffage et l'éclairage des locaux.

La société RG43 n'est pas équipée de groupe électrogène de secours.

5.2. Accumulateurs

La nacelle électrique nécessite une charge régulière de sa batterie. La nacelle est équipée d'un chargeur intégré et peut donc être chargée en tout point de l'atelier.

La puissance du courant utilisable pour la charge de la batterie de la nacelle est d'environ 10 kW.

5.3. Gaz

L'usine n'est pas raccordée au réseau de gaz naturel et ne consomme pas de gaz pour la production.

La société RG43 utilise du gaz propane carburation en bouteilles pour l'alimentation des chariots élévateurs à gaz. Environ 25 bouteilles de 13 kg sont stockées à l'extérieur, contre le bâtiment principal, dans des casiers sécurisés.

La quantité de bouteilles stockées n'évoluera pas avec l'acquisition des 2 chariots supplémentaires.

D'autres gaz sont nécessaires à la maintenance et sont donc présents en petite quantité sur le site :

- 1 bouteille d'oxygène de 10,6 m³ (chalumeau)
- 1 bouteille d'acétylène de 6,3 m³ (chalumeau)

Ces bouteilles sont situées dans le local de maintenance.

5.4. Autres produits dangereux ou polluants

Un local de stockage des produits dangereux ou polluants est situé au pied du talus de la parcelle 129, et est utilisé pour le stockage des produits suivants :

- AdBlue : Additif au gasoil pour les poids lourds, permettant une diminution des émissions polluantes lors de la combustion : 2 m³.
L'AdBlue est une solution aqueuse d'urée synthétique.
- Huiles synthétiques neuves (pour véhicules et machines) : 1 m³
- Huiles synthétiques noires : 1 m³

- 15 -

Les lignes de production prévues intègrent une étape de lavage des déchets. Le réseau de lavage fonctionnera en circuit fermé. Les eaux de lavage seront épurées dans deux stations d'épuration hors-sol. Le traitement de l'eau nécessitera les produits suivants :

Agents de traitement	Consommation par tonne de déchets lavés	Stockage prévu sur site
Agent flocculant	10,7 Litres	17 m ³
Polymère n°1	1,6 kg	1 tonne
Polymère n°2	1,3 kg	1 tonne
Soude caustique 50%	1,3 Litre	1 m ³

Ces produits seront stockés au niveau des stations de traitement de l'eau, dans un local fermé.

5.5. Chauffage des locaux

Les ateliers bénéficieront de la chaleur dégagée par le process et ne seront donc pas chauffés.

Les bureaux et les locaux sociaux sont chauffés à l'aide de radiateurs électriques.

Les bureaux sur pilotis sont équipés d'une dalle chauffante. Fin 2019, la société RG43 a mis en place un système de récupération de la chaleur dégagée par les groupes de refroidissement pour alimenter ce réseau de chauffage au sol.

Les zones de stockage ne sont pas chauffées.

5.6. Air comprimé

Les machines de production nécessitent une alimentation en air comprimé. L'entreprise est équipée d'un compresseur d'une puissance de 7,5 kW situé au niveau supérieur de l'accès à l'atelier de déchetage. Ce compresseur est associé à un sécheur d'air.

Les nouvelles lignes de production nécessiteront un second compresseur, d'une puissance inférieure à 10 kW, qui sera installé dans le bâtiment des nouvelles lignes. Ce compresseur sera également associé à un sécheur d'air.

RG 43

Lieu-dit Le Fieu

43 190 TENCE



5.7. Systèmes de refroidissement

La société RG43 utilise 2 groupes de refroidissement CARRIER, situés à l'extérieur, à proximité du local maintenance :

Groupe CARRIER n°1 : fluide réfrigérant R134a : 60 kg

Groupe CARRIER n°2 : fluide réfrigérant R134a : 117 kg

Ces groupes sont utilisés pour refroidir l'eau du circuit de refroidissement des granules au niveau des installations existantes.

Le refroidissement au niveau des nouvelles installations de production prévues sera assurée par deux aэрoréfrigérants (refroidisseurs secs), situés à l'extérieur, le long du bâtiment des nouvelles lignes.

Le système ne contient pas de fluide réfrigérant. Le refroidissement est obtenu par circulation d'air sur les serpentins d'eau à refroidir.

5.8. Récupération des eaux de pluie

Situation actuelle :

Le procédé de fabrication nécessite de refroidir les granules après leur extrusion. Un circuit fermé d'eau froide est utilisé pour cela. Pour les installations actuellement exploitées, l'eau provient d'un bac situé en bout de l'atelier de maintenance, contre l'atelier d'extrusion du bâtiment principal.

Des appoints en eau sont nécessaires pour compenser l'évaporation. Afin de ne pas prélever sur le réseau communal d'eau potable, ce sont les eaux pluviales de toiture qui sont utilisées en priorité.

Le bâtiment dispose d'une cuve correspondant à la réserve principale du système de sprinklage, aujourd'hui inutilisable. Cette cuve de 450 m³ est utilisée pour collecter les eaux pluviales.

L'ancien local sprinklage est situé à l'entrée de l'atelier de déchetage. Les réserves d'eau sont incorporées à la dalle sous le local.

Projet :

Les nouvelles installations de recyclage des déchets nécessiteront également un circuit fermé d'eau.

Une cuve enterrée de 600 m³ est prévue pour la récupération des eaux de pluie. Cette cuve aura une double fonction : la régulation du rejet des eaux pluviales (stockage-restitution à débit régulé) et le stockage d'eau pour alimenter le circuit de lavage des déchets.

Un séparateur d'hydrocarbures sera installé en amont du rejet des eaux pluviales dans le ruisseau des Mazeaux. Il permettra de traiter l'ensemble des eaux pluviales canalisées.

5.9. Forage

Il est prévu de réaliser un forage, d'une profondeur de 80 mètres, permettant d'utiliser les eaux souterraines comme eau d'appoint pour les installations de lavage projetées, en complément des eaux de pluie récupérées. Le volume prélevé sera très inférieur à 10 000 m³/an.

Les eaux prélevées seront dirigées vers la cuve de récupération des eaux pluviales à créer. L'alimentation en eau des nouvelles installations de lavage se fera à partir de la cuve d'eaux pluviales et non directement à partir du forage.

6. Situation vis-à-vis de la réglementation des Installations Classées

6.1. Situation administrative actuelle

- 17 -

Suite à la reprise par RG43 de l'activité de la société RENON, à Tence, le 28 juillet 2018, une déclaration de changement d'exploitant a été réalisée.

La société RG43 bénéficie ainsi de l'autorisation d'exploiter de la société RENON, délivrée par arrêté N°DIPPAL-B3/2015-039 le 7 avril 2015.

Le projet ne prévoit pas d'augmentation des capacités autorisées. Les volumes d'activité et de stockage réalisés et prévus sont égaux ou inférieurs à ceux autorisés pour la société RENON.

Le projet prévoit par contre l'exploitation de deux nouvelles lignes de production, permettant le lavage des déchets puis leur transformation en granules réutilisables par les entreprises du secteur de la plasturgie.

Ces installations sont des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement soumises à autorisation d'exploiter.

En outre, le bâtiment dédié à ces lignes de production nécessite d'être agrandi.

Le projet de nouvelles lignes de production est une modification substantielle d'une AIOT (Activité, Installation, Ouvrage ou Travaux) existante.

L'exploitation de ces installations nécessite au préalable le dépôt en préfecture d'une nouvelle demande d'autorisation d'exploiter, conformément aux articles R 181-13 à D 181-15-10 du code de l'environnement.

C'est l'objet du présent dossier.

La demande intègre toutes les installations du site, y compris les installations existantes actuellement exploitées.



RG 43

Lieu-dit Le Fieu

43 190 TENCE

6.2. Situation ICPE du projet

6.2.1. Détail des rubriques

Rubrique de la nomenclature	Valeurs seuil de classement	Activité concernée	Capacités actuelles + projet	Classement
<p>1185 – Gaz à effet de serre fluorés visés à l’annexe I du règlement UE n°517/2014 relatif aux gaz à effet de serre fluorés et abrogeant le règlement (CE) n° 842/2006 ou substances qui appauvrissent la couche d’ozone visées par le règlement (CE) n° 1005/2009 (fabrication, emploi, stockage).</p> <p>2. emploi dans des équipements clos...</p> <p>a) Équipements frigorifiques ou climatiques (y compris pompe à chaleur) de capacité unitaire supérieure à 2 kg, la quantité cumulée de fluide susceptible d’être présente dans l’installation étant :</p>	supérieure ou égale à 300 kg (DC)	Emploi de fluide frigorigène dans les groupes de froid	<p>Deux groupes de refroidissement CARRIER mettant en œuvre 60 kg et 117 kg de R134a</p> <p>Total : 177 kg</p>	Non Classé
<p>1510 - Entrepôts couverts (installations, pourvues d'une toiture, dédiées au stockage de matières ou produits combustibles en quantité supérieure à 500 tonnes), à l'exception des entrepôts utilisés pour le stockage de matières, produits ou substances classés, par ailleurs, dans une unique rubrique de la présente nomenclature [...]</p> <p>1. le volume des entrepôts étant :</p>	<p>a) Supérieur ou égal à 900 000 m³ (A)</p> <p>b) Supérieur ou égal à 50 000 m³ mais inférieur à 900 000 m³ (E)</p> <p>c) Supérieur ou égal à 5 000 m³ mais inférieur à 50 000 m³ (DC)</p>	Stockage de matières combustibles (déchets plastiques et granules)	La quantité de matières stockées dans chaque bâtiment est inférieure à 500 tonnes. Les stockages sont organisés en zones.	Non Classé
<p>1532 – Bois ou matériaux combustibles analogues y compris les produits finis conditionnés et les produits ou déchets répondant à la définition de la biomasse et visés par la rubrique 2910-A, ne relevant pas de la rubrique 1531 (stockage de), à l’exception des établissements recevant du public.</p> <p>Le volume susceptible d’être stocké étant :</p>	<p>1. Supérieur à 50 000 m³ (A)</p> <p>2. Supérieur à 20 000 m³ mais inférieur ou égal à 50 000 m³ (E)</p> <p>3. Supérieur à 1 000 m³ mais inférieur ou égale à 20 000 m³ (D)</p>	Stockage de palettes bois	40 m³	Non Classé



RG 43

Lieu-dit Le Fieu

43 190 TENCE

Rubrique de la nomenclature	Valeurs seuil de classement	Activité concernée	Capacités actuelles + projet	Classement
<p>1630 – Soude ou potasse caustique (emploi ou stockage de lessives de)</p> <p>Le liquide renfermant plus de 20 % en poids d'hydroxyde de sodium ou de potassium.</p> <p>La quantité totale susceptible d'être présente dans l'installation étant :</p>	<p>1. Supérieure à 250 t (A)</p> <p>2. Supérieure à 100 t, mais inférieure ou égale à 250 t (D)</p>	Utilisation et stockage de lessive de soude à 50%	1 m ³ = 1 tonne	Non Classé
<p>2661 - Polymères (transformation de)</p> <p>1. Par des procédés exigeant des conditions particulières de température ou de pression (extrusion, injection, moulage, segmentation à chaud, vulcanisation, etc.), la quantité de matière susceptible d'être traitée étant :</p>	<p>a) Supérieure ou égale à 70 t/j (A)</p> <p>b) Supérieure ou égale à 10 t/j mais inférieure à 70 t/j (E)</p> <p>c) Supérieure ou égale à 1 t/j, mais inférieure à 10 t/j (D)</p>	Extrusion des granules et des mandrins	80 t/j	A-1 km
<p>2661 - Polymères (transformation de)</p> <p>2. Par tout procédé exclusivement mécanique (sciage, découpage, meulage, broyage, etc.), la quantité de matière susceptible d'être traitée étant :</p>	<p>a) Supérieure ou égale à 20 t/j (E)</p> <p>b) Supérieure ou égale à 2 t/j mais inférieure à 20 t/j (D)</p>	Déchetage, découpe des matières plastiques	80 t/j	E
<p>2662. Stockage de polymères (matières plastiques, caoutchoucs, élastomères, résines et adhésifs synthétiques)</p> <p>Le volume susceptible d'être stocké étant :</p>	<p>1. Supérieur ou égal à 40 000 m³ (A)</p> <p>2. Supérieur ou égal à 1 000 m³ mais inférieur à 40 000 m³ (E)</p> <p>3. Supérieur ou égal à 100 m³ mais inférieur à 1 000 m³ (D)</p>	Stockage de granules	<p>Stockage en big-bags : 1 000 m³</p> <p>Stockage en silos : 120 m³</p> <p>Total : 1 120 m³</p>	E



RG 43

Lieu-dit Le Fieu

43 190 TENCE

Rubrique de la nomenclature	Valeurs seuil de classement	Activité concernée	Capacités actuelles + projet	Classement
<p>2663 – Pneumatiques (stockage de) et produits dont 50% au moins de la masse totale unitaire est composée de polymères (matières plastiques, caoutchoucs, élastomères, résines et adhésifs synthétiques)</p> <p>2. Dans les autres cas et pour les pneumatiques, le volume susceptible d'être stocké étant :</p>	<p>a) supérieur ou égal à 80 000 m³ (A)</p> <p>b) supérieur ou égal à 10 000 m³, mais inférieur à 80 000 m³ (E)</p> <p>c) supérieur ou égal à 1 000 m³, mais inférieur à 10 000 m³ (D)</p>	Stockage des mandrins et des emballages plastiques (big-bags, palettes, film étirable)	<p>Mandrins : 50 m³</p> <p>Emballages : 35 m³</p> <p>Total : 85 m³</p>	Non Classé
<p>2714 – Installation de transit, regroupement, tri ou préparation en vue de réutilisation de déchets non dangereux de papiers/cartons, plastiques, caoutchouc, textiles, bois, à l'exclusion des installations visées aux rubriques 2710, 2711 et 2719</p> <p>Le volume susceptible d'être présent dans l'installation étant :</p>	<p>1. Supérieur ou égal à 1 000 m³ (E)</p> <p>2. Supérieur ou égal à 100 m³ mais inférieur à 1 000 m³ (D)</p>	Regroupement des déchets plastiques	<p>Bennes : 600 m³</p> <p>Bâtiments : 900 m³</p> <p>Total : 1 500 m³</p>	E
<p>2791 – Installation de traitement de déchets non dangereux, à l'exclusion des installations visées aux rubriques 2517, 2711, 2713, 2714, 2716, 2720, 2760, 2771, 2780, 2781, 2782, 2794, 2795 et 2971</p> <p>La quantité de déchets traités étant :</p>	<p>1. Supérieur ou égale à 10 t/j (A)</p> <p>2. Inférieur à 10 t/j (D)</p>	Nouvelles lignes d'extrusion avec lavage amont	Capacité 40 t/j	A-2 km



RG 43

Lieu-dit Le Fieu

43 190 TENCE

Rubrique de la nomenclature	Valeurs seuil de classement	Activité concernée	Capacités actuelles + projet	Classement
2925 – Accumulateurs (ateliers de charge d') 1. Lorsque la charge produit de l'hydrogène, la puissance maximale de courant continu utilisable pour cette opération ⁽¹⁾ étant : <i>(1) Puissance de charge délivrable cumulée de l'ensemble des infrastructures des ateliers</i>	supérieure à 50 kW (D)	Charge de l'accumulateur de la nacelle	10 kW	Non Classé
4718 – Gaz inflammables liquéfiés de catégorie 1 et 2 (y compris GPL) et gaz naturel... La quantité totale susceptible d'être présente dans les installations y compris dans les cavités souterraines étant : 1. Pour le stockage en récipients à pression transportables	a. Supérieure ou égale à 35 t (A) b. Supérieure ou égale à 6 t mais inférieure à 35 t (DC)	Bouteilles de propane pour l'alimentation des chariots de manutention	286 kg (22 bouteilles de 13 kg)	Non Classé
4719 – Acétylène (numéro CAS 74-86-2). La quantité susceptible d'être présente dans l'installation étant :	1. Supérieure ou égale à 1 t (A) 2. Supérieure ou égale à 250 kg mais inférieure à 1 t (D)	Bouteille d'acétylène pour le chalumeau de maintenance	7 kg (1 bouteille de 6 m ³ , densité 1,1 kg/m ³)	Non Classé
4725 – Oxygène (numéro CAS 7782-44-7). La quantité susceptible d'être présente dans l'installation étant :	1. Supérieure ou égale à 200 t (A) 2. Supérieure ou égale à 2 t mais inférieure à 200 t (D)	Bouteille d'oxygène pour le chalumeau de maintenance	15 kg (1 bouteille de 10,6 m ³ , densité 1,35 kg/m ³)	Non Classé

6.2.2. Rayon d'affichage réglementaire

La société RG43 est soumise à autorisation pour les installations relevant des rubriques 2661-1-a et 2791-1 de la nomenclature des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE).

Le rayon d'affichage correspondant est de 2 kilomètres. Seule la commune de Tence est concernée.

7. Situation vis-à-vis de la réglementation Eau

Les aires extérieures couvrent une surface d'environ 12 000 m², dont les eaux de ruissellement sont dirigées au ruisseau.

Environ 1 500 m² de toitures ne font pas l'objet d'une récupération des eaux pluviales pour le process. Sur la totalité du site (21 370 m²), 13 500 m² environ seront concernés par un rejet des eaux pluviales dans les sols ou au ruisseau.

Le site est donc soumis à Déclaration au regard de la nomenclature des installations, ouvrages, travaux et activités soumis à autorisation ou à déclaration en application des articles L. 214-1 à L. 214-6 :

Activité	Rubrique	Classement
Rejet d'eaux pluviales dans les eaux douces superficielles ou sur le sol ou dans le sous-sol, la surface totale du projet, augmentée de la surface correspondant à la partie du bassin naturel dont les écoulements sont interceptés par le projet, étant : 2° Supérieure à 1 ha mais inférieure à 20 ha	2.1.5.0	D

↳ Un rapport d'étude de la société AB2R est joint en PJ n°4-12 (annexé à l'étude d'impact).

Le forage prévu est soumis à Déclaration au regard de la nomenclature des installations, ouvrages, travaux et activités soumis à autorisation ou à déclaration en application des articles L. 214-1 à L. 214-6 :

Activité	Rubrique	Classement
Sondage, forage, y compris les essais de pompage, création de puits ou d'ouvrage souterrain, non destiné à un usage domestique, exécuté en vue de la recherche ou de la surveillance d'eaux souterraines ou en vue d'effectuer un prélèvement temporaire ou permanent dans les eaux souterraines, y compris dans les nappes d'accompagnement de cours d'eau	1.1.1.0	D

↳ Un rapport d'étude de la société AB2R est joint en PJ n°4-10 (annexé à l'étude d'impact).

Remarque : Le prélèvement sera inférieur à 10 000 m³/an et n'est donc pas concerné par la rubrique 1.1.2.0 de la nomenclature des opérations soumises à autorisation ou à déclaration en application des articles L. 214-1 à L. 214-3 du code de l'environnement.